

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 18 décembre 2024 portant renouvellement de l'agrément des fédérations sportives

NOR : SPOV2434526A

Le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 131-8 et R. 131-3 et suivants ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, notamment son article 63,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le renouvellement de l'agrément est accordé, pour huit ans, aux fédérations sportives suivantes qui en ont fait la demande :

Liste alphabétique

Fédération Française d'Aéromodélisme.
Fédération Française d'Aéronautique.
Fédération Française d'Aérostation.
Fédération Française d'Aïkido, d'Aïkibudo et affinitaires.
Fédération Française d'Aïkido et de Budo.
Fédération Française d'Athlétisme.
Fédération Française d'Aviron.
Fédération Française de Badminton.
Fédération Française de Ball-Trap.
Fédération Française de Balle au tambourin.
Fédération Française de Ballon au Poing.
Fédération Française de Baseball, Softball et Cricket.
Fédération Française de Basketball.
Fédération Française de Billard.
Fédération Française de Bowling et de sports de quilles.
Fédération Française de Boxe et disciplines associées.
Fédération Française de Canoë-kayak et disciplines de pagaie.
Fédération Française de Char à voile.
Fédération Française des Clubs alpins et de montagne.
Fédération Française des Clubs de la défense.
Fédération Française des Clubs omnisports.
Fédération Française des Clubs sportifs et artistiques de la défense.
Fédération Française des Clubs universitaires.
Fédération Française de la Course camarguaise.
Fédération Française de Course d'orientation.
Fédération Française de la Course landaise.
Fédération Française du Cyclisme.
Fédération Française du Cyclotourisme.
Fédération Française de Danse.
Fédération Française de Double Dutch-Jump Rope.
Fédération Française des Échecs.

Fédération Française d'Éducation physique et de gymnastique volontaire.
Fédération Française d'Équitation.
Fédération Française d'Escrime.
Fédération Française d'Études et de Sports sous-marins.
Fédération Française de Flying disc.
Fédération Française de Football.
Fédération Française de Football américain.
Fédération Française de Force.
Fédération Française de Golf.
Fédération Française de Gymnastique.
Fédération Française d'Haltérophilie, musculation.
Fédération Française de Handball.
Fédération Française Handisport.
Fédération Française d'Hélicoptère.
Fédération Française de Hockey.
Fédération Française de Hockey sur glace.
Fédération Française de Javelot Tir sur Cible.
Fédération Française de Joute et sauvetage nautique.
Fédération Française de Judo, Jujitsu kendo et disciplines associées.
Fédération Française de Karaté et disciplines associées.
Fédération Française de Kickboxing Muay Thaï et disciplines associées.
Fédération Française de Longue Paume.
Fédération Française de Lutte.
Fédération Française Maccabi.
Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.
Fédération Française du Motocyclisme.
Fédération Française de Motonautisme.
Fédération Française de Natation.
Fédération Française Omnisport des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.
Fédération Française du Parachutisme.
Fédération Française de Pêches Sportives.
Fédération Française de Pelote Basque.
Fédération Française de Pentathlon moderne.
Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.
Fédération Française de Planeur Ultraléger Motorisé.
Fédération Française de Polo.
Fédération Française de Pêche sportive en apnée.
Fédération Française de Pulka et Traîneau à chiens.
Fédération Française de Randonnée pédestre.
Fédération Française de la Retraite sportive.
Fédération Française de Roller et Skateboard.
Fédération Française de Rugby.
Fédération Française de Rugby à XIII.
Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.
Fédération Française de Savate, Boxe française et disciplines associées.
Fédération Française de Ski.
Fédération Française de Ski nautique et de Wakeboard.
Fédération Française de Spéléologie.
Fédération Française du Sport adapté.
Fédération Française du Sport automobile.
Fédération Française du Sport boule.
Fédération Française du Sport d'entreprise.
Fédération Française du Sport en milieu rural.
Fédération Française des Sports de glace.
Fédération Française des Sports Populaires.
Fédération Française des Sports de Traîneau, de ski VTT Joëring et de Canicross.
Fédération Française Sports pour tous.
Fédération Française de Squash.

Fédération Française de Surf.
Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées.
Fédération Française de Tennis.
Fédération Française de Tennis de table.
Fédération Française de Tir.
Fédération Française de Tir à l'arc.
Fédération Française du Sport travailliste.
Fédération Française de Triathlon et disciplines enchainées.
Fédération Française de Twirling bâton.
Fédération Française de Voile.
Fédération Française de Vol en planeur.
Fédération Française de Vol libre.
Fédération Française de Volley.
Fédération Française de Wushu, Arts énergétiques et martiaux chinois.
Fédération Nationale des Offices municipaux des sports.
Fédération Sportive des Associations sportives des postes, télégraphes et téléphones (ASPTT).
Fédération Sportive et Culturelle de France.
Fédération Sportive et Gymnique du travail.
Fédération Sportive de la Police nationale.
Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation physique.
Union Nationale des Centres Sportifs de Plein air loisirs.
Union Nationale des Centres Sportifs de Plein air vacances.
Union Nationale Sportive Léo Lagrange.

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 décembre 2024.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des sports,
F. BOURDAIS

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 3 décembre 2004 portant agrément d'associations sportives

NOR : *MJSK0470236A*

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation des activités physiques et sportives, notamment son article 16 dans sa rédaction issue de la loi n° 2003-708 du 1^{er} août 2003 ;

Vu le décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 pris pour l'application de l'article 16 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et relatif à l'agrément des fédérations sportives, aux dispositions obligatoires des statuts des fédérations agréées et à leur règlement disciplinaire type ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 1976 portant habilitation des fédérations sportives,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'agrément prévu à l'article 16-III de la loi du 16 juillet 1984 susvisée est accordé aux associations qui ont présenté un dossier d'agrément conformément aux articles 1^{er} et 2 du décret du 7 janvier 2004 susvisé et qui sont énumérées ci-après :

Fédération française du sport d'entreprise (60 *bis*, avenue d'Iéna, 75783 Paris) ;

Fédération française de joute et sauvetage nautique (BP 22, Melay, 69560 Saint-Romain-en-Gal) ;

Fédération française de natation (148, avenue Gambetta, 75980 Paris Cedex 20) ;

Fédération nationale de sport en milieu rural (1, rue Sainte-Lucie, 75015 Paris) ;

Fédération française de parachutisme (62, rue de Fécamp, 75012 Paris) ;

Fédération française d'aïkido, aikibudo et affinitaires (11, rue Jules-Vallès, 75011 Paris) ;

~~■~~ Fédération française d'aïkido et de budo (Les Allées, 83149 Bras) ;

Fédération française de basket-ball (117, rue du Château-des-Rentiers, BP 403, 75626 Paris Cedex 13).

Art. 2. – L'arrêté du 17 décembre 1976 susvisé, en tant qu'il concerne les fédérations françaises du sport d'entreprise, de joute et sauvetage nautique, de natation, de basket-ball et de parachutisme, est abrogé, ainsi que l'arrêté du 7 octobre 1985 en tant qu'il concerne les fédérations françaises d'aïkido, aikibudo et affinitaires et d'aïkido et de budo.

L'arrêté d'agrément qui a été antérieurement délivré à la Fédération nationale du sport en milieu rural est abrogé.

Art. 3. – La directrice des sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 2004.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des sports,
D. LAURENT

14

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Direction des Sports

Sous-direction
des activités sportives

--:-

BUREAU S/DAS/S4

PHT/ML

LE MINISTRE DELEGUE A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS,

VU la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

VU le décret n° 85-237 du 13 février 1985 relatif à l'agrément des groupements sportifs et des fédérations sportives,

A R R Ê T É :

ARTICLE 1er - La Fédération Française Libre d'Aïkido et de Budo (F.F.L.A.B.), dont le siège social est à CANNES, 2, rue Haddad Simon, 06400, est agréée sous le n° 06 S 83.

ARTICLE 2 - Le Directeur des Sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Fait à PARIS, le

- 7 OCT. 1985

Pour le Ministre
Le Directeur des Sports


André LAURENT